

Appel d'offres



Service de l'eau

Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, **avant 14h00** à la date indiquée ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, Bureau de réception des soumissions R-134, Montréal H2Y 1C6, pour:

Catégorie :	Travaux
Appel d'offres:	10066
Descriptif:	Réhabilitation de conduites d'égout par chemisage
Date d'ouverture:	13 février 2013
Dépôt de garantie:	10 % cautionnement
Renseignements:	Hakim Atek, ingénieur junior 514 872-4835 Wilson Wong, ingénieur junior 514 872-5929

Documents :

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 17 janvier 2013 sur le site Internet du SÉAO contre le paiement exigé non remboursable.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site Web : www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Le présent appel d'offres public vise l'octroi de 2 contrats distincts.

Le soumissionnaire qui désire présenter une soumission pour chaque contrat doit déposer 2 soumissions indépendantes et complètes dans chaque cas.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie suivante :

Contrats :	UX-13-001 ou UX-13-002
Appel d'offres :	10066
Titre :	Réhabilitation de conduites d'égout par chemisage – Secteur Est ou Réhabilitation de conduites d'égout par chemisage – Secteur Ouest

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Un soumissionnaire peut aussi déposer une seule soumission pour l'un ou l'autre contrat.

Par ailleurs, un soumissionnaire peut enfin préciser qu'il ne désire obtenir qu'un seul contrat, mais sans mentionner lequel. Dans un tel cas, il doit fournir qu'un seul cautionnement de soumission. L'ordre de priorité des contrats est

